

OUTIL DE CONSOLIDATION DE L'OFFRE DE PROXIMITÉ D'UN TERRITOIRE

Les Centres de Santé

Structures d'exercice regroupé de premier recours (médecins généralistes et professionnels de santé en accès direct), les centres de santé sont ouverts à tous et permettent une prise en charge coordonnée de la santé de proximité.

Les soins sont assurés par une équipe de **professionnels de santé salariés** qui selon le contexte peuvent être: en médecine générale, médecine spécialisée, radiologie, soins dentaires, soins infirmiers, kinésithérapie, orthophonie, diététicienne appuyée par **une équipe administrative**.

Les centres de santé s'organisent à partir d'un **projet de santé** transmis à l'ARS qui intègre des **actions de santé publique**.

Ils offrent une large amplitude horaire, proposent des plages de soins non programmés et peuvent participer à la permanence des soins.

Ils appliquent les **tarifs de secteur 1** et pratiquent **le tiers-payant sécurité sociale** voire le tiers payant intégral (pas d'avance de frais). Ils contribuent à **réduire les inégalités d'accès aux soins et à la santé**. Ils participent à la **formation** puisqu'ils sont aussi des terrains de stage.

Des implantations géographiques qui répondent à **des besoins du territoire** :

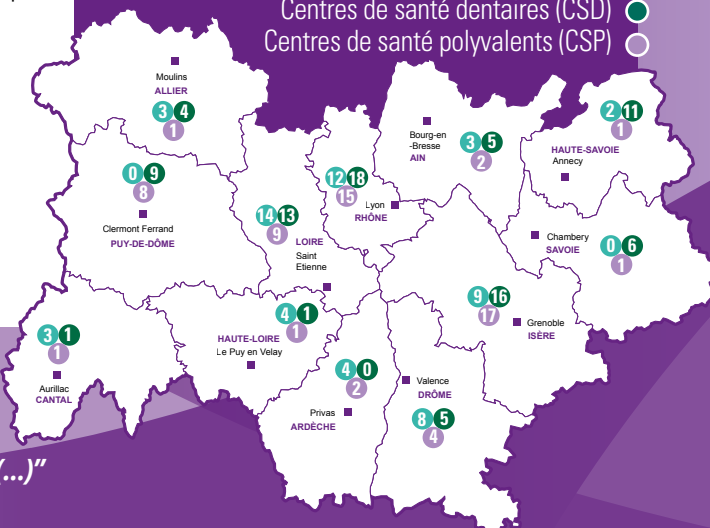
- **En zone urbaine** : en Zones Urbaines Sensibles ou en centre-ville pour favoriser l'accessibilité au secteur 1
- **En zone rurale** : sur des territoires ruraux ou en désertification médicale

EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES

⊕ de 200 centres de santé

⊕ de 840 000 patients par an

Centres de santé infirmiers (CSI) ●
Centres de santé dentaires (CSD) ●
Centres de santé polyvalents (CSP) ○



"Les centres de santé assurent des activités de soins sans hébergement, participent à des actions de santé publique ainsi qu'à des actions de prévention et d'éducation pour la santé et à des actions sociales (...)"

Article L6147-3 du Code de la santé publique

Les centres de santé un modèle qui répond aux enjeux de notre société



POUR LES PROFESSIONNELS

Une réponse aux aspirations des nouvelles générations de professionnels de santé, à savoir :

- ✓ La recherche d'un exercice coordonné, regroupé et pluri-professionnel
- ✓ L'accès à une meilleure protection sociale
- ✓ Un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle avec la maîtrise de son temps de travail
- ✓ Une pratique davantage dédiée aux soins allégée de tâches administratives



POUR LES USAGERS

Les Centres de Santé s'adaptent face à l'évolution des pathologies et des besoins de santé en proposant :

- ✓ Une prise en charge globale du patient qui allie soins pluridisciplinaires et prévention.
- ✓ Des plateaux techniques mutualisés
- ✓ Un renforcement de la coordination entre professionnels de santé
- ✓ Une coordination entre les soins de ville et l'hôpital
- ✓ Des solutions concrètes aux problématiques d'accès aux soins, financières et physiques.



UN CONTEXTE FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DES CENTRES DE SANTÉ

- ✓ Le soutien des autorités sanitaires, notamment régionales.
- ✓ Leur inscription dans les politiques d'égalité des territoires (politique de la ville, rénovation urbaine, dynamisation rurale, etc...).
- ✓ La mise en place d'accords nationaux avec l'Assurance Maladie pour valoriser financièrement le fonctionnement de ces structures.



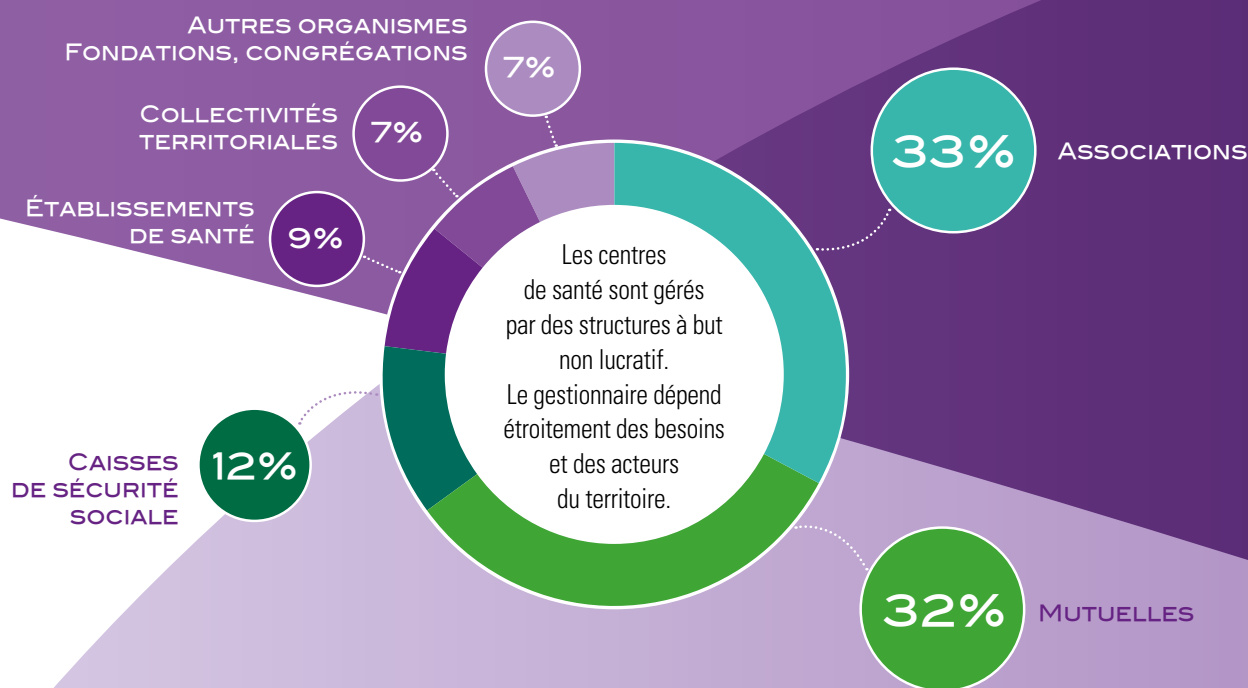
UN MODÈLE CONFRONTÉ À DE MULTIPLES ENJEUX

- ✓ Réussir la co-construction de projet de santé porteur de sens avec les acteurs du territoire
- ✓ Stabiliser leur équilibre financier
- ✓ Renforcer leur visibilité vis-à-vis des professionnels de santé
- ✓ Inscrire leur gestion administrative et financière sur des services supports outillés



Les centres de santé, des gestionnaires adaptés en fonction du territoire et du projet

Répartition des centres de santé par type de gestionnaires en Auvergne Rhône-Alpes



Les communes et intercommunalités : des rôles variés auprès des centres de santé

Les communes ou intercommunalités peuvent intervenir pour soutenir la création de centres de santé en assurant soit la gestion de ces derniers, soit en étant partenaires.

La gestion directe par une commune : les centres municipaux de santé

Un modèle qui permet aux élus de la commune :

- ✓ d'avoir une maîtrise sur l'offre de soins du centre de santé,
- ✓ de garantir une attractivité territoriale,
- ✓ d'apporter un soutien et de l'ingénierie pour les programmes locaux de santé publique.

La gestion intercommunale

Cette gestion est plus adaptée aux communes rurales ou « rurales » pour permettre une réponse à un besoin répartis sur plusieurs communes. Elle implique :

- ✓ la mise en place d'un cadre conventionnel pour formaliser l'association des communes engagées dans le projet,
- ✓ l'identification d'un pilote, qui peut être soit une commune, soit l'échelon intercommunal.

Le centre de santé peut également se doter d'antennes locales.

La gestion déléguée

Elle implique qu'une autre structure juridique soit gestionnaire du centre de santé au sein de laquelle la commune est un membre actif. Il peut s'agir de structures communales ou paramunicipales, à l'instar des CCAS, ...

La commune partenaire du Centre de Santé

Les élus locaux peuvent faire le choix de ne pas s'engager dans la gestion du centre de santé mais d'être partenaire, et ce à différents échelons.

Lors de la phase de diagnostic et d'étude de faisabilité

Les communes peuvent être en charge du pilotage du projet et de la coordination des différents interlocuteurs. Cet engagement n'implique pas par la suite d'engagement en terme de gestion.

Lors de la phase immobilière du projet

Les communes peuvent soutenir le volet immobilier du projet en affectant par exemple des locaux aménagés dans leur parc immobilier au centre de santé ou en facilitant la négociation avec les bailleurs sociaux ou aménageurs afin que le centre puisse bénéficier de bail à des tarifs soutenables. Les municipalités peuvent également se porter garant en cas d'emprunt bancaire.

Pour le fonctionnement du centre ou la mise en place de projet spécifique

En fonction des besoins sur le territoire des projets de prévention, d'accès aux soins, d'accompagnement à la santé pourront être mis en œuvre par le centre de santé. La collectivité pourra être co-financeur de ces actions et favoriser le fonctionnement du centre de santé.

Vers la création d'un centre de santé : les étapes clés

1

Le diagnostic territorial des besoins de santé de la population et de l'offre de soins existante est conduit par le porteur pour :

- ✓ valider le besoin,
- ✓ définir le gestionnaire,
- ✓ définir l'offre de soins à proposer,
- ✓ proposer un schéma d'articulation avec l'existant.

Il s'agit de répertorier et d'identifier l'offre de soins de premier recours existante sur le territoire, ainsi que les ressources existantes en matière médico-sociale et sociale et d'anticiper leur évolution à court et moyen termes.

2

L'étude de faisabilité est conduite par le porteur de projet et s'appuie sur le diagnostic territorial :

- ✓ **la faisabilité technique et opérationnelle** qui interroge notamment les locaux, les investissements matériels et d'aménagement, le système d'information...
- ✓ **la faisabilité financière** qui consiste à effectuer des projections financières de fonctionnement prenant compte les recettes et les financements

3

La formalisation du fonctionnement du centre de santé et de ses activités par deux documents cadre qui sont déposés à l'ARS pour obtenir un numéro FINESS :

- ✓ **le projet de santé élaboré** conjointement par le gestionnaire et l'ensemble des professionnels du centre ;
- ✓ **le règlement intérieur** arrêté par le gestionnaire du centre de santé



Pensez à vous faire accompagner!

LES ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES

En Auvergne Rhône-Alpes, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Régional conduisent des politiques favorables au développement des centres de santé. Ils encouragent les accompagnements proposés aux porteurs de projet de centres de santé. Différents types d'accompagnements sont envisageables :

Accompagnement méthodologique

- ✓ Appui par votre correspondant départemental ARS de l'offre de soins de 1^{er} recours
- ✓ Appui par le GRCS Auvergne Rhône-Alpes en lien avec l'ARS
- ✓ Appui par les fédérations nationales de centres de santé

Accompagnement financier

- ✓ Soutien du Fonds d'Intervention Régional - FIR de l'ARS
- ✓ Programme d'investissement du Conseil Régional

www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr
Rubrique « La création d'un centre de santé »

**GRCS Auvergne
Rhône-Alpes**
GROUPEMENT RÉGIONAL DES CENTRES DE SANTÉ

Le GRCS Auvergne Rhône-Alpes regroupe, depuis 2010, des fédérations et des gestionnaires de centres de santé, il intervient au niveau régional en complémentarité des fédérations nationales pour :

Défendre et promouvoir la place des centres de santé non lucratifs dans le système de santé régional. Permettre aux gestionnaires de centres de santé et à leurs fédérations **d'échanger et de partager** leurs expériences. **Accompagner** les porteurs de projets et les gestionnaires dans le montage de leur projet.

Vous souhaitez développer un projet ? Contactez-nous !

www.centres-sante-auvergnerrhonealpes.org - centresdesante.grcs@gmail.com - 06 35 19 41 47



LES ACTIONS DU GRCS AUVERGNE RHÔNE-ALPES
SONT SOUTENUES PAR

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes